



Animateur - Réalisateur radio

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme chef d'entreprise animateur-réalisateur radio et certificat de gestion

Prix: 325 euros par an

Durée: 2 ans

Pratique en entreprise obligatoire

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes :

- 4^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)

Formation en chef d'entreprise

Description

Pour travailler en radio vous devez être polyvalent

En tant qu'animateur, vous êtes en charge de l'animation d'une tranche horaire en respectant les objectifs de la station. C'est donc à vous d'informer et de divertir les auditeurs en rendant le contenu de votre émission attractif, accessible et intéressant. Vous êtes aussi chargé de déterminer les plages musicales qui seront diffusées lors de l'émission.

Parallèlement, l'animateur est chargé de la partie technique et assure l'enchaînement des divers éléments du programme.

Enfin, grâce à ses talents d'orateur, l'animateur peut être sollicité pour présenter des événements, des défilés ou encore des inaugurations.

Débouchés

Au bout de deux ans de formation, vous pouvez choisir de :

- Devenir animateur, chroniqueur freelance
- Travailler comme salarié dans une station de radio
- Vous perfectionner dans un des domaines de la technique (montage son, réalisation....)

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être animateur-réalisateur radio ?

Vous devez être créatif, réactif et avoir un bon sens relationnel et une bonne maîtrise de la communication.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez acquérir les techniques d'interview et d'entretien, développer votre réseau et vos compétences commerciales.

Détails sur la formation

Horaire

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

- 1^{ère} année : lundi (13h30 à 17h00) et mardi (10h00 à 17h30)
- 2^{ème} année : mardi (18h30 à 21h00) et vendredi (10h00 à 17h30)

Ces horaires ne tiennent pas compte des cours de gestion. Il faut donc rajouter 4 heures supplémentaires au programme ci-dessus.

Programme

Cours professionnels

1^{ère} chef d'entreprise

- Anglais (38h)
- Réseaux sociaux (28h)
- Sonorisation et traitement de son (46h)
- Musicologie (26h)
- Histoire des médias (22h)

- Culture générale (22h)
- Techniques d'interview (30h)
- Animation voix micro (32h)
- Création et animation de webradio, vidéo et podcast (22h)

2^{ème} chef d'entreprise

- Sonorisation et traitement de son (38h)
- Technique de mixage (26h)
- Musicologie (26h)
- Sociologie des médias (18h)
- Marché belge et européen de la radio (18h)
- Droit des médias (14h)
- Techniques d'interviews (22h)
- Animation voix micro (32h)
- Reportage radiophonique (26h)
- Programmation musicale radiophonique (14h)
- Création et animation de webradio, vidéo et podcast (32h)

Cours de gestion : 160h sur 2 ans

- Esprit d'entreprendre
- Création d'entreprise
- Législation
- Stratégie commerciale
- Gestion commerciale
- Comptabilité
- Fiscalité
- Plan financier

Organisation de la formation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré d'un nombre d'heures de pratique minimum obligatoire si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Vous pouvez être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession si vous êtes :

- Titulaire d'un certificat d'apprentissage dans la profession,
- Titulaire d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession,
- Occupé ou ayant été occupé dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.